



Genève, le 26 octobre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Département de l'emploi et de la santé (DES)

Les cantons latins réaffirment l'urgence d'un dispositif efficace pour réguler l'admission des médecins

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales a pris acte de la fin de travaux de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national concernant le projet de loi sur l'admission des médecins. Elle observe avec soulagement que le moratoire actuel sera au moins prolongé et que les cantons sont confirmés dans leur rôle de régulateur des admissions. Toutefois, elle constate que la commission complique à dessein un projet de loi du Conseil fédéral pourtant pragmatique dans son énoncé initial. Surtout, elle cherche à retarder l'entrée en vigueur d'une clause du besoin plus stricte, en liant celle-ci de manière purement tactique à une réglementation sur le financement uniforme. La conférence suivra activement les prochaines étapes parlementaires sur ce dossier.

Pour la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), les cantons doivent disposer d'un outil pérenne en matière de limitation des admissions. La CLASS avait ainsi salué le projet du Conseil fédéral tel que transmis aux Chambres, qui, moyennant quelques légères adaptations à lui apporter, proposait à ses yeux une solution applicable pour l'ensemble des acteurs et qui constituait une réponse pragmatique à la question du moratoire.

L'examen du projet de loi par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) ne paraît pas rejoindre l'appréciation des cantons latins. Ainsi, la majorité de la commission a décidé de modifications de nature à complexifier inutilement le dispositif de la clause du besoin, notamment en introduisant la possibilité d'assouplir l'obligation de contracter comme une « solution de rechange ». Surtout, la commission a estimé que la réglementation sur l'admission des médecins devait attendre celle relative au financement uniforme pour être mise en œuvre. Or, en l'état, le projet de loi élaboré par la CSSS-N sur le financement uniforme est loin d'être acquis et les directeurs cantonaux de la santé ont déjà eu l'occasion d'exprimer leur désaccord sur les dispositions légales proposées.

La situation alarmante des coûts de la santé nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs, en particulier pour des solutions qui ont déjà démontré leur efficacité économique. La limitation de l'admission des fournisseurs de prestations en fait partie. Dès lors, la CLASS attend du Parlement qu'il prenne ses responsabilités et qu'il mette tout en œuvre pour que le projet de loi sur l'admission des médecins reste un instrument praticable et applicable dans les meilleurs délais. La question de la clause du besoin doit être considérée et traitée pour elle-même et non instrumentalisée pour répondre à des attentes qui sont sans rapport avec la gestion et l'équilibre de l'offre médicale. Le nouveau report proposé par la commission relève de la tactique politique et non du bon sens. La CLASS s'y oppose. L'éventuelle prolongation de deux ans du moratoire actuel dès le 1^{er} juillet 2019 ne se justifie pas dans un contexte qui

appelle des actions déterminantes sans tarder.

[Version en allemand - medienmitteilung](#)

Plus de renseignements :

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat et président de la CLASS, par l'intermédiaire du service de presse du département de l'emploi et de la santé (DES) du canton de Genève, tél. 022 546 54 99